1744 ~~n.° 2~~ 6 ~~histoire du 5.e volume~~

n.° 73.

Monsieur Bruillard chir. à lille comtat d'avignon

Contre la ligature de l'epiploon.

le rapport du Secre. apprend que M. boudou y avoit renoncé

j'apprens avec une entiere satisfaction que mes observations sur la hernie, ont eté reçües favorablement dans votre illustre Compagnie, ce qui me flatte le plus est que vous ayés bien voulu me faire l'honneur de m'en faire part. je serois trop heureux si j'avois des occasions a pouvoir vous temoigner toute ma sensibilité a un si grand avantage agrées je vous suplie Monsieur que je vous demende la Continuation de votre protection, qui ne contribuera pas peu a me faire travailler dans le public... les sçavantes reflexions de monsieur Bailly Contribueront essentiellement a relever mes observations, Comme je suis persuadé qu'il ne recherche que le plus grand avantage de notre art il voudra bien me permettre de proposer les idées que ses reflexions m'ont fait developer.... avant que ~~rde~~ me determiner a faire part a votre illustre Compagnie, de ma methode a reduire l'epiploon dans le ventre appres en avoir Coupé la portion alterée sans en faire la ligature, je m'etois deja prævenu avant que de la mettre en pratique Contre le danger des epanchements que les ouvertures des vaisseaux Coupés et abandonnés dans ~~le ventre~~ cette Capacité, pourroient occasionner. mais les Cas ou cette façon d'operer est indispensable, Comme

ARC 16 d.r 3 n.° 92, p. 2

j'ay deja eü l'honneur de le dire dans mon observation m'ont fait
surmonter cette crainte et l'heureux succés a confirmé ma pratique....
les moyens que les sçavantes reflexions de monsieur Bailly
fournissent pour remedier aux hemorragies en cas de besoin en
s'assurant de cette portion d'epiploön en traversant sa substance
par un double fil ciré, jusques a le quelle aije contracté des
adherances ou une union intime avec les chairs du voisinage,
l'avantage que l'on peut ~~tirer~~ retirer de cette mesme union en
s'opposant aux recidives des hernies, en bouchant l'ouverture des
anneaux sont des regles tres solides dans les cas ou l'epiploön
compris dans le volume de la tumeur, n'a aucune part dans les
simptomes et que l'etranglement de l'intestin seul fait la maladie
qui exige l'operation. Mais lorsque l'epiploön seul fait la maladie
par le tiraillement qu'il cause a l'esthomac ou il est attaché ce qu'on
reconnoit facillement apprés l'ouverture de la tumeur par le bon
etat de la portion du boyeau comprise dans l'hernie, par la facilité
qu'on trouve a la reduire, ne souffrant qu'une legere compression a
la faveur de l'epiploön qui le matelasse, soit qu'il devienne avec le
boyeau la cause conjoincte des simptomes de la maladie par le
l'etranglement commun, on ne sçauroit pour lors remedier au
tiraillement qu'il cause à l'esthomac, si on ne relache l'epiploön,
en le detachant de ses adherances et en l'abandonnant dans le
ventre ou tout au moins au dela de ses adherances. j'ay reconnü par
experiance que dans les hernies, ou l'epiploor fait presque tout le
volume de la tumeur, et qu'il souffre depuis plusieurs années
une forte compression, soit de la part des anneaux soit de la
part du ligament de fallope allors les vaisseaux par les
compressions continuelles deviennent comme calleux, leur
calibres extremement retrarcis, et derangés, et le cours des

fluides extremement difficille. Cette disposition ou se trouve
l'epiploon dans cette Circonstance nous rassure contre les
hemorragies celles mesme qu'on pouvoient craindre des
adherances detachées finissent au moment mesme de l'operation,
l'action de l'air sur les ouvertures des petits vaisseaux coupés, la
flettrissure et le manque de ressort de la partie font moins
craindre l'epanchement qu'il pourroit en arriver.
vous supliant Monsieur de ne les Communiquer a Monsieur
Bailly qu'autant que vous le jugerés convenable, j'espere
que la confiance que j'ay en vous sera pour moy un titre
pour meriter votre protection, je suis avec respect

ACADEMIE NATIO… DE MEDECINE

Monsieur

Votre tres humble
et tres obeissant serviteur
Brouillard

de Lisle le 6. 9bre 1774

+

A Monsieur

Rannett
Dumy

Monsieur heuin

chirurgien juré demomstratur royal
et secretaire de l'academiee royale
rüe du sepulchre faux bourg st germain

franche   a paris

7.